Départ → Ile Girodet
21 km → 10 h
8,5 km → 9 h 45
Course populaire +
Challenge entreprises
enfants → 10 h 30
Label FFA
classant et qualificatif, mesuré IAAF
5ème édition
DIMANCHE 25 MARS 2012
SEMI MARATHON
BOURG-LÈS-VALENCE
Ville de
Bourg-lès-Valence
ASPTT
GRAND VALENCE
VALENCE AGGLO
SUD RHÔNE-ALPES

Challenge entreprises
Mode d'emploi

- Heure de départ du challenge Entreprises : 9h45
- Lieu de Départ : Ile Girodet – Bourg les Valence
- Equipe composée de 3 personnes minimum (5 maximum) issues de la même entreprise
- Equipe mixte autorisée
- Classement des équipes : temps cumulé des 3 premiers coureurs de chaque équipe.
- Distance à parcourir : 8.5 kms
- Inscriptions : jusqu'au 25 mars 2011 auprès de l'ASPPT du grand Valence (Cf bulletin de participation ci-joint)
- Certificat médical obligatoire pour chaque coureur participant à la course avec la mention « pratique de la course à pied en compétition autorisée »
- Bulletin d'inscription joint à retourner dument rempli avant le 23 mars 2012
    - Par mail : economie@valenceagglo.fr
    - Par courrier : Valence Agglo Sud Rhône-Alpes 26 rue Barthélémy de Laffemas – 26 000 VALENCE

CHALLENGE ENTREPRISES PAR EQUIPES DE 3 COUREURS

Dimanche 25 Mars 2012

Nom de l'équipe, de l'entreprise ou de l'association

Adresse postale:

	Nom	Prénom	Sexe F ou M	Année naissance à 4 chiffres	N° Lic FFA 6 ou 7 chiffres	**OU**	Certificat médical	N° Dossard
1								
2								
3								
4								
5								

Nom, Prénom du responsable de l'équipe

Son téléphone

Son adresse mail

Les coureurs s'engagent, en cas d'abandon, à restituer le dossard et la puce électronique.

Les coureurs s'engagent à respecter le règlement de la course

Bourg les Valence le:

Signature du responsable

Conditions de participation: les participants devront présenter la copie de :
Licence FFA Compétition, Licence FFA Athlé RUNNING, Licence FF de Triathlon, de Course d'Orientation et de Pentathlon Moderne en cours de validité.
Licence UFOLEP ou FSGT ou FSCF en cours de validité sur laquelle la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.
Pour les autres participants, présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ces documents seront conservés, original ou copie, par l'organisateur pendant un an.

Droit d'inscription: 8 euros par coureur inscrit. Chèque à l'ordre de ASPTT GRAND VALENCE.

Fiche d'inscription à renvoyer impérativement avant le 23 mars à : **VALENCE AGGLO 26 Rue Barthélémy de Laffémas - 26000 VALENCE**
accompagnée du règlement, copie des certificats médicaux ou licences
Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Facture délivrée sur demande.